Au terme d’une lutte juridique l’opposant aux syndicats historiques, un syndicat “gilets jaunes” pourra finalement se présenter aux élections des salariés de TPE

16/10/2024 à 11h27



Les « gilets jaunes » ont échoué à se structurer politiquement. Vont-ils réussir à rebondir syndicalement ? C’est tout l’enjeu du bras de fer juridique engagé par les cinq confédérations (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC) ainsi que l’UNSA contre la décision du ministère du Travail de leur permettre de se présenter aux prochaines élections de représentativité dans les très petites entreprises, un bras de fer qui vient de connaître une étape décisive.

Ce lundi, le tribunal judiciaire de Paris vient en effet de juger que l’Union syndicale gilets jaunes a bien le droit de concourir lors du scrutin qui doit se dérouler du 25 novembre au 9 décembre par Internet et qui a la particularité, contrairement aux élections professionnelles dans les entreprises, d’être un scrutin sur sigle et non pas nominal.

Les Echos